Image not found or type unknown

Syndic Soulard une averse de frais de contentieux

Par **Lernould francois**, le **26/09/2016** à **15:31**

Bonjour,

Devenu propriétaire depuis un peu plus d'un an, mon ancienne adresse a été transmise au cabinet Soulard. (adresse donnée lors de la signature du compromis par mon Notaire) N'étant pas informé de cette procédure et n'habitant plus à cette adresse lors de la mise en relation avec le syndic Soulard Celui-ci considère qu'il était de ma responsabilité d'en informer le Cabinet. (ce que je ne conteste pas, j'ignorais cependant cette obligation) n'étant plus à cette adresse lors de notre mise en relation, j'ai considéré à tort ne pas avoir à effectuer de changement d'adresse.

Le 12 septembre.
Suite à un appel de ma part auprès du cabinet Soulard (pour un autre sujet), j'apprends que je dois environ 1200 € de charges accumulées (travaux). (Annexe1)
A ma demande, le cabinet soulard m'a transmis par email le décompte et la copie de l'AG. (Annexe2)
Pour ma part, j'ai envoyé par email mes coordonnées postale et exprimé ma volonté de solder à l'amiable cette dette par un échéancier tout en contestant les frais de mise en demeure et frais de mise au contentieux, n'étant à ce jour aucunement informé de la situation (montant de 146.66 €) (Annexe3)

Le 13 Septembre (annexe4)
Proposition de ma part de solder le contentieux en 5 versement (5 mois) par Email tout en contestant les frais de mise au contentieux et les frais de mise en demeure.

Le 14 septembre. (annexe5)
Réception d'un email de la part du service contentieux du cabinet Soulard me demandant de la faire parvenir un échéancier.

Le 15 Septembre. (annexe6)
Dépôt dans la boite aux lettres du Cabinet Soulard (2 rue Amiral Roussin) d'une proposition d'échéancier + copie du courrier joint par Email.

Le 16 Septembre
Je suis contacté par téléphone par la Sté Altanéo 21 (vers 17h00), la personne se présente en tant qu'huissier de justice et me somme de passer au plus vite à l'étude au 2 Rue Amiral Roussin venir retirer un document. Je conviens d'un Rdv après 18h00 le lundi suivant.

Le 19 Septembre (annexe7 annexe8)
Je trouve porte close (sté Altanéo21) à 18h le lundi 19 septembre et ne suis donc pas en mesure de réceptionner le document.
Un premier virement correspondant à l'échéancier proposé est effectué à l'attention du cabinet Soulard d'un montant 208.61 € ainsi qu'un autre versement de 190.35 € correspondant aux frais de gestion de corporéité pour la période (Juin/Juillet/Aout)

Le 20 Septembre (annexe9)
Réponse de la part du cabinet Soulard concernant mon échéancier, celui-ci est accepté sur la durée (5 mois) mais pas sur le montant, il m'est demandé d'ajouter à celui-ci les frais de mise au contentieux et frais de mise en demeure.

Le 21 Septembre (Annexe10)
J'ai formalisé une demande Email de justificatifs concernant les frais de mise au contentieux et les frais de mise en demeure (resté sans réponse à ce jour) ainsi que les copie des AR à mon attention.

Le 24 Septembre (annexe11)
Réception d'un AVIS DE SIGNIFICATION de la part de la Sté Altanéo avec sommation de payé dans un délais de 24h d'un montant de 1174.93 € (s'ajoute un surcout de 98.66 « cout du présent acte).
A la date du 24 Septembre, ma dette réelle auprès du Cabinet Soulard est d'un montant de 744 € et les frais divers 246.32 (frais de mise en demeure, frais de mise au contentieux et frais d'acte)

Le 26 Septembre (annexe12)
Relance auprès du service contentieux du Cabinet Soulard concernant les justificatifs de frais (Contentieux et mise en demeure) ainsi que la copie des AR à mon attention durant l'année 2016. (sauf erreur de ma part, le compte rendu d'AG doit m'être remis soit en main propre soit par courrier AR)

Je sollicite vos conseils concernant l'attitude à avoir face aux frais de dossiers / contentieux / demeure … qui s'accumulent rapidement et les pressions diverses de la part du Cabinet Soulard et de la Sté de recouvrement Altané21 concernant le solde de cette facture. Je me sent démuni face à cette situation. De plus, j'ai véritablement le sentiment de me faire surfacturer des « faux frais » et de payer certaines négligences effectuées sciemment par le cabinet Soulard afin de générer des frais complémentaires qui sont par ailleurs pris en charge par une Sté présente dans les même locaux que le Cabinet Soulard.
Je tiens également à préciser que j'ai régulièrement été en relation avec la personne en charge de la gestion de ma copropriété par email et par téléphone, sans pour autant que celle-ci m'informe de la situation.

Cordialement.

Par **Lernould francois**, le **26/09/2016** à **15:39**

Je précise que j'ai rédigé cette chronologie à l'attention de l'Adil de Dijon, donc les annexes ne sont pas sur ce forum.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

J'ai également contacté ma banque car il me semble que dans mon crédit d'appartement est comprise une assurance juridique.
En espérant que la nomination de noms d'entreprises sur ce forum n'est pas interdite.
Cordialement.
FL

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés